

8**CRPE Épreuve orale Connaissance du système éducatif****Fiche- résumé****S****SORTIES SCOLAIRES**

Il existe trois catégories de sorties :

- **Les sorties régulières** : elles sont inscrites dans l'emploi du temps et nécessitent un déplacement hors de l'école (piscine par exemple). Elles sont autorisées par le directeur de l'école ; les documents sont remplis en début d'année ou en début de période. La famille est informée (jour, horaires, lieu...).
 - **Les sorties occasionnelles** : musée, théâtre, cinéma... Elles sont autorisées par le directeur.
 - **Les sorties avec nuitées** : elles sont autorisées par l'IA. Le dossier est composé des pièces administratives, une pour le transport, agrément des intervenants. Le dossier est transmis par le directeur via l'IEN. En cas de sortie dans le département, faire le dossier au moins cinq semaines avant le départ. Hors département, au moins huit semaines avant. Les classes de découverte se préparent toujours dès la rentrée pour le mois de mai par exemple.
- Les différents dossiers de demande d'autorisation figurent dans le BO HS n°7 du 23 septembre 1999.

Quelles sont les sorties obligatoires ?

Ce sont les sorties régulières ou occasionnelles sur le temps scolaire. Le temps du midi n'appartient pas au temps scolaire (9h-12h ; 13h30-16h30 par exemple). Toutes les sorties obligatoires sont gratuites.

Quelles sont les activités facultatives ?

Les sorties dépassant les horaires de l'école et/ou incluant le temps du midi. Elles peuvent être payantes. Cependant, en application des lois Jules Ferry, notamment celle sur la gratuité, il faut éviter le plus souvent possible la participation financière des parents.

Pour chaque sortie, un mot est écrit aux parents dans le cahier de liaison : pour information en cas de sortie obligatoire donc sur le temps scolaire ; pour demander l'autorisation aux parents en cas de sortie facultative. Des réunions ont lieu pour les sorties avec nuitées.

Référence des documents officiels sur les sorties scolaires :

- Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, circulaire n° 99-136 du 21-09-1999 (BO HS n°7 du 23 septembre 1999).
- Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré, circulaire n° 2005-001 du 05-05-2005 (BOEN n° 2 du 13 janvier 2005).

Références pédagogiques et scientifiques : Briand, M. (2015). La géographie scolaire au prisme des sorties : pour une approche sensible à l'école élémentaire. *Eso, Travaux et Documents*, 38, 75-83.